

Présence du personnel qualifié et formé




Recommandation relative à la présence d'un personnel qualifié et formé

L'établissement dispose d'un médecin coordonnateur



L'établissement dispose de soignants diplômés d'État, dont le nombre est en conformité ou proche des effectifs théoriques acceptés



La nuit, au moins un employé dispose d'une qualification précise et légale

Recommandation relative à la présence d'un personnel qualifié et formé

En restauration, comme en lingerie ou pour le personnel d'entretien, la majorité des employés sont qualifiés.

Les employés disposent de propositions de formation continue sur les sujets liés à la gérontologie, formation à réaliser par des acteurs de l'institution, par exemple le médecin coordonnateur ou l'assistant chargé de la qualité ou le responsable chargé de la sécurité, ou bien par des acteurs extérieurs traditionnels.

La direction et l'encadrement administratif et soignant sont constitués de personnel qualifié.

3